



L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre 2018 à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	35.

Date de 1^{ère} convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> ANDREYON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DARVEY Jérôme, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FORNER, Evelyne, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, PELARDY Laurence, PERROTTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald, VINCENT Adeline.
	<i>Suppléants (votants) :</i> DENERVAUD Serge, DYEN Michel, GILLET Colette, MAILLAND Benjamin.
	<i>Suppléants (non-votant) :</i> LEOUTRE Jean-Marc.
<u>Excusés :</u>	MARGAILLAN Aurore (pouvoir à VIAL Raynald), POILLEUX Nicolas (pouvoir à VAIRYO Nicolas), ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.
<u>Absents :</u>	GUERRAZ Emilien.

RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS

La/le président(e) rappelle à l'assemblée :

VU le Code général des collectivités locales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du comité technique (obligatoire en cas de suppression d'emploi) ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 25 octobre 2017 ;

Le président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant au 1^{er} novembre 2018 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pouvu	Durée hebdomadaire de service	Statuts agent
Fonctionnaires (titulaires - stagiaires) :					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	35 heures	titulaire
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	12 heures	titulaire
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	35 heures	titulaire
Agents contractuels :					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur	A	1	1	35 heures	non titulaire

Annexe : Régie des domaines skiables Savoie Grand Revard – tableau des contrats de droit privé.

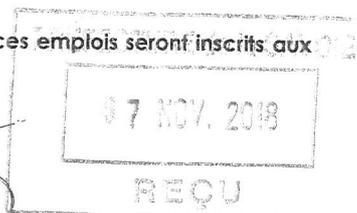
Le conseil syndical, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} novembre 2018 ;**

➤ **INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits aux budgets de la collectivité, chapitre 012.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

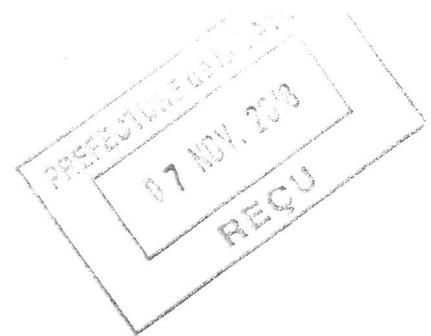
LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture le 05-11-2018

☞ Votants :	36
☞ Pour :	36
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0



ANNEXE

REGIE DES DOMAINES SKIABLES SAVOIE GRAND REVAR
TABLEAU DES EMPLOIS – CONTRATS DE DROIT PRIVE

Cadres ou emplois	Effectif budgétaire	Effectif pouvu	contrat
AGENT DE MAINTENANCE			
Agent d'entretien	1	1	CDI
AGENT DE MAITRISE			
Chef d'exploitation	2	2	CDI
Chef de garage	1	1	CDI
Responsable du service vente	1	1	CDD
EMPLOYE			
Contrôleur	4	4	CDD
OUVRIER			
Agent d'exploitation stade multi-activités	1	1	CDI
Agent remontées mécaniques	7	7	CDD
Bike patrol	1	1	CDD
Chauffeur navette	1	1	CDD
Conducteur engin de damage	5	5	CDD
Conducteur télésiège téléski contrôleur	6	6	CDD
Conducteur téléski contrôleur	21	21	CDD
Conducteur téléski contrôleur vente	1	1	CDD
Conducteur téléski maintenance RM	2	2	CDD
Hôtesse / Hôte de vente accueil	15	15	CDD
Hôtesse / Hôte de vente accueil (adjointe resp.)	1	1	CDD
Pisteur secouriste	12	12	CDD
Pisteur secouriste 2 ^{ème} degrés	2	2	CDD
Pisteur secouriste conducteur engin de damage	1	1	CDD
Pisteur secouriste formateur	1	1	CDD
Secrétaire régulatrice secours	1	1	CDD
TECHNICIEN			
Responsable d'exploitation adjoint	1	1	CDI
Secrétaire administrative	1	1	CDI
	89	89	

♦ Convention collective des remontées mécaniques